

Conseil municipal du 4 Juillet 2017

Convocation le 29 juin 2017

Présents : MM Claude BOURNE, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.

Absents : M Thierry DUMOULIN, Nicolas LAMBERT, Christian LETOVANEC, Mmes Julie PEYRARD,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 6 Juin 2017

Nicolas LAMBERT a donné procuration à Jérôme LABRETTE

Bernadette MONNET est nommée secrétaire de séance.

Urbanisme:

DP accordées pour des piscines Chemin des Terrasses, Chemin des Pépinières

PC accordé pour surélévation d'un hangar pour maison individuelle Rue des Tillais

PC modificatif accordé pour maison individuelle Route le Haut des Fayolles

Demande de pièces complémentaires pour :

PC terrasse en étage Route de Desviages

PC maison individuelle lot La Noyeraie

PC déposé pour maison individuelle Route le Haut des Fayolles

PC déposé pour maison individuelle Chemin des Fossiles

PLU :

Les 4 candidats ont été auditionnés le 03 juillet.

La commission en charge de ce dossier fait part à l'ensemble du conseil municipal de ses remarques, des notations et explique que l'option assistance juridique sera prise.

Monsieur le Maire sera en charge d'envoyer aux candidats non retenus un courrier explicatif de ce choix.

Compte tenu du candidat choisi et du montant de sa prestation la décision modificative de budget suivante est nécessaire : délibération prise à 12 pour 0 contre 0 abstention

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais documents d'urbanisme		10 000.00 €
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	10 000.00 €	

Elle permettra à M. Le Maire de signer un acte d'engagement avec le bureau d'étude choisi après validation de la décision du Maire.

Statuts de l'agglomération

Monsieur le Maire expose que suite à la fusion de la Communauté de communes du Pays de la Rave et de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes, une nouvelle Communauté d'agglomération est née : Valence Romans Agglo, au 1^{er} janvier 2017.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide 11 Pour, 1 Contre, 0 Abstention,

D'approuver les statuts de Valence Romans Agglo.

Avis sur PLH :

Au vu du projet de PLH 2018-2023 transmis et de l'exposé retranscrit, le Conseil municipal de la commune de GEYSSANS, après en avoir débattu, relève les éléments suivants :

- En terme de densité, le PLH ne prend pas en compte la topographie des lieux et notamment celle des zones rurales de la Drôme des Collines. Du fait des fortes pentes sur les terrains constructibles on ne peut se permettre en termes de sécurité, de vision paysagère de densifier ces terrains. La population en recherche de biens, terrains se tourne justement vers les communes rurales pour leur densité faible.

- Le taux de construction (5,6 logements/m/1000 habitants) n'est pas suffisant sur les communes rurales. Ce rythme de construction imposé :

- Ne permettra pas de couvrir la diminution du nombre d'habitants par logement,
- Favorisera la spéculation sur les terrains.

- Une politique de renforcement des centres urbains ne semble pas être le désir de la population, qui est prouvé dans le précédent PLH par la désaffection, la non utilisation des droits, des deux villes centre.